

retour annuel de la sainte quarantaine. Les graves pensées qu'apportent le carême, leur sont douces et familières ; la prière leur est moins un devoir qu'un bonheur, et s'ils pleurent au souvenir de leurs péchés, ils savent que les larmes versées auprès du bon Dieu consolent et soulagent toujours.

Oui, il fait bon humiler son front et frapper sa poitrine aux pieds du divin Crucifié ; oui, il fait bon mêler nos pleurs à son sang, et notre repentir à son amour ! Il y a là de pieuses douleurs qui valent mieux que toutes les joies de la terre.

\* \* \*

Il semblera à quelques personnes, en lisant ces lignes, que nous écrivons seulement pour un petit groupe. « Bon cela, pour les très dévots, diront-elles, ou pour les saintes gens ! » Mais non, pas le moins du monde. La pénitence est une loi chrétienne générale : l'Evangile est le même pour tous. Dieu est-il doux pour les uns, sévère pour les autres ? Y a-t-il auprès de lui acception de personnes ? Le grand comme le petit, le riche comme le pauvre, le libre comme l'esclave, ont renoncé dans leur baptême aux pompes et aux vanités du monde ; nous avons tous la même loi à observer, le même modèle à suivre, les mêmes promesses à remplir, et le Seigneur nous a donné à tous le précepte de porter notre croix, *tollat crucem suam*.

Mais les uns prétextent pour se dispenser de tout effort pénible la faiblesse de leur santé, les autres, les empêchements de leur profession ; et la plus grande préoccupation de certaines personnes, en lisant chaque année le dispositif du mandement de carême, c'est d'y trouver non pas tant comment elles feront leur carême, que d'y chercher comment elles ne le feront pas. Ce que l'on y voit surtout, ce sont les dispenses dont on pourra user.

On se persuade assez volontiers qu'il n'est plus possible aujourd'hui de faire son carême. Et par là même qu'on ne peut pas observer toutes les lois de l'Eglise par rapport à la mortification extérieure, on se croit dispensé de faire pénitence.

Et d'abord, pour ce qui est du jeûne, il ne vient même plus à l'idée de bien des chrétiens qu'il est d'obligation. On a permis de faire gras, donc on n'est plus obligé de jeûner. C'est tout simple.

Les plus i  
« Mon père,  
faut-il faire  
conséquence  
crédulité : «  
tenu. »

Et l'on s'e  
mise par le c  
malade ; » o

L'on étoni  
qu'il y a enc  
lites, mais d  
qui observer  
principe adx  
jeûner. On e  
qu'aujourd'h

Or, si l'on  
on verra que  
Donc, si l'on  
prendre les a  
ment et, pou  
maigre deux  
che, on appo  
plus confort  
en carême, e  
mitigé, ne n  
rempli son d  
de mieux.

Pourquoi d  
Est-elle plus  
accablée sou  
ses larmes au  
regarde que  
d'un véritabl  
toute sa cons  
son zèle pour  
illustre pénite  
ne sa vertu su  
O heureuse